

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, à 20 heures, le 19 septembre, le conseil municipal de la commune de Toussieux s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Armand Chaumont, Maire, afin de discuter publiquement des questions à l'ordre du jour.

**Présents** : Patrice LANSARD, Sylvie FROGER, Gérard POYET, (adjoints)

Joëlle VERNAY, Estelle MORIN, Cyril TOURNAIRE, Xavier BRETIN, Christian JAMES Patricia CHAUDIER

**Absents excusés** : Raphaël MESQUITA Stéphane FRANCHEQUIN Ingrid BESSON Sylvie BOILLOT (pouvoir à Armand CHAUMONT) Emeline DUFRESNE (pouvoir à Sylvie FROGER)

**Secrétaire de séance** : Joëlle VERNAY.

### Ordre du jour :

1. -Approbation des comptes rendus des 1<sup>er</sup> et 20 juin 2023.
2. -Délibération autorisant la mise à disposition des 2 fermes au SDIS pour faire des manœuvres.
3. -Etude faisabilité cantine pour suite à donner.
4. -Convention ING 01 cantine.
5. -Avis sur remplacements points lumineux éclairage public.
6. -Retour sur non-utilisation emprunt.
7. -Retour CCDSV, syndicats, commissions.
8. -Points divers.

### 1 Approbation des comptes rendus des 1<sup>er</sup> et 20 juin 2023

Accord du conseil municipal à l'unanimité

### 2-Délibération autorisant la mise à disposition des 2 fermes au SDIS Trévoux pour faire des manœuvres.

Le SDIS de Trévoux est à la recherche de vieux bâtiments pour effectuer des manœuvres dans le cadre de leur formations -exercices.

Après discussions avec le Lieutenant Castillo et différents intervenants, il est proposé de mettre à disposition les 2 fermes Lièvre et Limandas à leur disposition.

-à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023

-sans utilisation d'eau et sans feu à l'intérieur des bâtiments

Pour cela, il convient d'établir une convention de mise à disposition de ces bâtiments.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer pour autoriser le Maire à signer ladite convention.

Une communication à la population sera faite par la voie du flash info

Accord du conseil municipal à l'unanimité

### 3-Etude faisabilité cantine -suite à donner :

Délibération pour autoriser la poursuite du projet de construction de la cantine.

Pour déposer dans les temps des demandes de subventions (mai 2024), il est nécessaire de prendre une décision sur les suites à donner dès ce mois de septembre 2023.

Rappel : Présentation de Mr REMOND -ING 01 sur l'étude de faisabilité d'une cantine lors du CM du 11 juillet 2023.

L'opération présentée a été évaluée à 810 768 € HT (972 921.6€ TTC) cf pièce jointe) avec une répartition financière qui peut s'envisager de la manière suivante :

| MONTANT TOTAL A FINANCER : 810 768 € HT (= 972 922€ TTC) |           |            |            |
|--|-----------|------------|------------|
|  | 2023      | 2024       | 2025       |
| Montant € HT   | 14 663.94 | 200 093.85 | 596 010.21 |
| TVA  | 2 932.79  | 40 018.77  | 119 202.04 |
| Montant € TTC  | 17 596.73 | 240 112.62 | 715 212.25 |

Subventions possibles pour un projet de 810 768 € HT comprenant travaux et études

-Conseil Départemental de l'Ain 15 % à valider

-DETR (ETAT) 20 % à valider

-Région AURA : difficile à quantifier

Rappel : les subventions publiques cumulées ne peuvent pas dépasser 80 % du montant HT

| Plan de financement pessimiste |            |                                  |       |                       |
|--------------------------------|------------|----------------------------------|-------|-----------------------|
| Dépenses                       |            | Recettes                         |       |                       |
| Types de dépenses              | Montant HT | Financier                        | Taux  | Montant de subvention |
| Construction                   | 601 630 €  | Conseil Départemental 01         | 15 %  | 121 615 €             |
| Frais annexes                  | 209 138 €  | DETR (ETAT)                      | 20 %  | 162 153€              |
|                                |            | Région                           | ? (0) | ? (0)                 |
|                                |            | Sous-total subventions publiques | 35 %  | 283 768 €             |
|                                |            | Autofinancement                  | 65 %  | 526 999 €             |
| TOTAL HT                       | 810 768 €  | TOTAL                            | 100 % | 810 768 €             |

| Plan de financement optimiste |            |                                  |       |                       |
|-------------------------------|------------|----------------------------------|-------|-----------------------|
| Dépenses                      |            | Recettes                         |       |                       |
| Types de dépenses             | Montant HT | Financier                        | Taux  | Montant de subvention |
| Construction                  | 601 630 €  | Conseil Départemental 01         | 15 %  | 121 615 €             |
| Frais annexes                 | 209 138 €  | DETR (ETAT)                      | 20 %  | 162 153€              |
|                               |            | Région                           | 20 %  | 162 153 €             |
|                               |            | Sous-total subventions publiques | 55 %  | 445 921 €             |
|                               |            | Autofinancement                  | 45 %  | 364 847 €             |
| TOTAL HT                      | 810 768 €  | TOTAL                            | 100 % | 810 768 €             |

Hypothèse de travail :

Reste à charge pour la commune entre 450 k€ TTC et 660 k€ TTC.

Autofinancements possibles pour 2023 et 2024 et emprunts sur 2025

Les incertitudes :

-les taux d'intérêt à la hausse

-la revente des fermes Lièvre et Limandas pour récupérer la totalité de l'investissement initial porté par EPF 01 pour fin 2025

-la gratuité du foncier mis en zone UE de notre PLU du fait de la revente

Rappel : si nécessité de mettre un 2° car le soir dans le cadre du RPI, coût annuel de 55 k € TTC non pris en charge par la CCDSV (rotation périscolaire)

Etat des emprunts en cours

Via les banques classiques

-174 k€ à 1.8 % se termine en janvier 2031 (annuité de 13 543 €) pour l'acquisition du terrain du périscolaire

600 k€ à 1.57 % jusqu'en juillet 2042 -annuité de 31 928 € pour la construction du bâtiment périscolaire

Via EPF 01 -193 k€ jusqu'en décembre 2026 pour l'acquisition de la maison Robion avec des annuités de 27 630 € -

A noter que la dernière annuité sera de 70 836 € du fait du changement de statut fiscal.

A cela il convient aujourd'hui d'ajouter les frais de portage des 2 fermes par l'EPF 01 pour un montant annuel de l'ordre de 10 k€.

Avec un PLU entériné à la fin 2023, 2024 et 2025 sont des années charnières pour les 2 fermes Lièvre et Limandas.

Nous aurons à décider un peu plus tard du financement de ces 2 bâtiments sur ces 2 années

Hypothèse 1 : rachat de la moitié de l'investissement soit environ 280 k€ suivi de 6 annuités de 48 k€

Ou hypothèse 2 : 7 annuités de l'ensemble du capital à savoir 7 fois 89 k€

Si on considère que 18-24 mois sont nécessaires pour la revente des 2 fermes, et que l'on peut rembourser notre investissement en 2026, on peut envisager un prêt relai de 2 ans couvrant 2024 et 2025 qui se remboursera par la vente des 2 fermes, ce qui nous laisse la possibilité en 2024 de faire une petite partie en autofinancement

En 2025 nous pourrions rediscuter des modalités d'emprunt qui seront le mieux adapté.

Si on fait un prêt relai sur 2024 et 2025 pour supporter partiellement le rachat des 2 fermes, on continue à payer du capital sur les emprunts classiques ce qui nous permettra d'augmenter notre capacité d'emprunt pour la cantine.

Point faible de notre budget : nos frais de fonctionnement sont incompressibles appellent un point de vigilance.

Notre ratio d'endettement est dans une moyenne faible et si on Contracte un emprunt pour la construction, la commune se situera toujours dans un ratio correct.

Après discussion avec le Conseiller Décideur Local (DGFip) le projet de construction de la cantine peut être envisagé

Il est proposé au conseil de se prononcer sur la poursuite du projet de construction d'une cantine

Accord du conseil municipal à l'unanimité

#### **4-Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention N° 2023-147-bâti avec l'ING 01 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une cantine.**

Pour respecter les procédures réglementaires d'Appel d'Offres et de mise en concurrence, il est préférable de s'appuyer sur un Bureau d'Etude tel l'Ingénierie de l'Ain pour nous aider dans notre démarche pour la construction d'une cantine.

Objet de la présente convention N° 2023-14—Bâti.

-étude de programmation

-assistance à la passation des marchés de prestations intellectuelles : CTS, SPS, relevé topographique, géotechnique

-Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre

-appui technique en phase conception

-ingénierie financière

-appui administratif (suivi de la MOE)

-Assistance à la passation des marchés de travaux

Prestation globale du marché 12 150 € HT pour 27 jours de travail

Option suivie de chantier 10 jours pour 4 500 €HT non retenue à ce jour.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer :

-Sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une cantine

-d'autoriser le Maire ou son représentant de signer la convention N° 2023-147-bâti avec l'ingénierie de l'Ain

Accord du conseil municipal à l'unanimité

## 5-Avis sur remplacements points lumineux éclairage public

Le Syndicat Intercommunal Electricité de l'Ain propose de moderniser l'éclairage public de l'ensemble des communes désireuses de le faire en répondant à un appel à projet de la Banque des territoires. Cette modernisation s'inscrit complètement dans les Plans Climat Air Energie du Territoire et dans les mesures accompagnants la transition énergétique.

Cf document joint

Inventaire du parc de points lumineux : 224 dont une majorité en lampe Na (qui ne sont plus fabriqués)

Etat des consommations

Pourquoi moderniser :

- gain d'énergie et traiter la vétusté et anticiper le vieillissement du parc-
- limiter les coûts d'exploitation
- permettre l'ajout de services innovants et bénéficier d'un contexte budgétaire plus favorable

2 scénarios sont proposés :

-A Scénario optimal modernisation de l'ensemble des appareils

100 % luminaires LED + télégestion des armoires + gestion de l'intensité lumineuse

-B scénario transitoire : rénovation partielle et relamping

Remplacement partiel LED + télégestion des armoires+ gestion de l'intensité lumineuse

### Estimation des économies suivant les 2 scénarios proposés

|   |            | Scénario<br>Optimal      | Scénario<br>Transitoire                 |
|---|------------|--------------------------|---|
| <b>Economie d'Énergie</b>   |            |                          |   |
| Nombre de points lumineux renouvelés  |            | 170                      | 17                                      |
| Nombre de points lumineux relampés  |            | 0                        | 153                                     |
| Consommation avant travaux sur la partie renouvelée (KWh)                               |            | 63 619                   | 63 619                                  |
| Consommation après travaux sur la partie renouvelée (KWh)                               |            | 13 030                   | 20 351                                  |
| Économie théorique en KWh   |            | 50 589                   | 43 268                                  |
| Économie théorique en %   |            | 79,5%<br>hors extinction | 68,0%<br>hors extinction et abaissement |
| <b>Economie Financière</b>  |            |                          |   |
| Coût de l'énergie à 0,14704€<br>(base 2022)   | Par an     | 7 439 €                  | 6 362 €                                 |
|   | Sur 13 ans | 96 702 €                 | 82 708 €                                |
| Coût de l'énergie à 0,35€<br>(estimation du prix moyen sur les 13<br>prochaines années) | Par an     | 17 706 €                 | 15 144 €                                |
|   | Sur 13 ans | 230 180 €                | 196 869 €                               |

**Eclairage Public - Modernisation du parc d'Eclairage Public**  
**SCENARIO OPTIMAL**

Nombre de points lumineux rénovés: 170  
Nombre de commandes rénovées: 1

**Plan de financement**

|  |              |
|--|--------------|
| Montant des travaux estimés T.T.C.                             | 298 971,60 € |
| Soit montant H.T.  | 249 143,00 € |
| Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. SIEA  | 105 225,00 € |
| Participation du SIEA  | 63 135,00 €  |
| Fonds de compensation de TVA                                   | 49 043,30 €  |
| Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune | 186 793,30 € |
| Soit Montant par an sur 10 ans:                                | 18 679,33 €  |
| Soit Montant par an sur 13 ans:                                | 14 368,72 €  |

**Eclairage Public - Modernisation du parc d'Eclairage Public**  
**SCENARIO TRANSITOIRE**

Nombre de points lumineux rénovés: 17  
Nombre de points lumineux relampés: 153  
Nombre de commandes rénovées: 1

**Plan de financement**

|  |             |
|--|-------------|
| Montant des travaux estimés T.T.C.                             | 65 558,40 € |
| Soit montant H.T.  | 54 632,00 € |
| Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. SIEA  | 11 895,00 € |
| Participation du SIEA  | 7 137,00 €  |
| Fonds de compensation de TVA                                   | 10 754,20 € |
| Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune | 47 667,20 € |
| Soit Montant par an sur 10 ans:                                | 4 766,72 €  |
| Soit Montant par an sur 13 ans:                                | 3 666,71 €  |

investissement dans la durée (env 30 ans) qui ne nécessitera pas à ce jour d'autres travaux et qui implique une participation financière de 18 679 € sur 10 ans ou 14 369 € sur 13 ans – économie d'énergie de l'ordre de 80 %

Le scénario transitoire nécessitera obligatoirement de reprendre les travaux de relamping d'ici 8-10 ans pour aller vers le scénario optimal et qui implique une participation financière de 4 766.72 € sur 10 ans ou 3 667 € sur 13 ans- économie d'énergie de l'ordre de 68 %.

### Possibilité de ne rien faire ou Possibilité d'un scénario personnalisé

Personnalisé : par ex de choisir un scénario optimal réparti sur plusieurs années

Il est proposé au conseil d'émettre un avis sur le scénario retenu -sans engagement à ce jour – et de dire quelle est la période choisie 2024-2025-2026 ou plus tard.

Avis du conseil : avis favorable pour un scénario transitoire pour 2025

Accord du conseil municipal à l'unanimité

### **6-Retour sur non-utilisation emprunt**

Nous n'avons pas ouvert la possibilité de prendre l'emprunt relai de 125 k€ du fait de l'étalement des travaux et d'un fonds de roulement suffisant au moment de payer les factures.

### **7-Retour CCDSV, syndicats, commissions**

#### **8-Points divers**

- Implantation antenne SFR -instruction DP en cours-retour validé - mesures de 4 points « 0 » faites
- Ouverture 6 ° classe. La rentrée s'est faite dans de bonnes conditions
- Réception Travaux école le 1 sept pour une ouverture le 4 sept
- Panneaux photovoltaïques sur bâtiments – intégrés et posés sur des bacs acier et non en sur épaisseur pour éviter une étude de charge sur la toiture (coût 7 000 €)- Le SIEA assure par convention la bonne étanchéité et les éventuels problèmes d'infiltration.
- Dates et modalités enquête publique PLU
- Réunion pour l'occupation de la salle communale par les diverses associations fait pour l'année 2024

**Rappel : forum 024handicap organisé le samedi 7 octobre par l'association Passerelle en Dombes à**

**la salle des fêtes d'Ambérieu en Dombes.**

### **9-tour de table**

Néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h53.

Prochaine réunion de conseil : mardi 17 octobre 2023